

La distribution publique d'électricité et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente



2019

(SUR LES DONNÉES 2018)

SYNTHÈSE DU RAPPORT
DE CONTRÔLE



INTRODUCTION

La mission de contrôle du Syane porte sur l'état du réseau de distribution publique d'électricité, la qualité du service rendu aux usagers et l'état comptable de la concession. Il permet de veiller au respect des cahiers des charges de la concession.

Le contrôle de la concession est exercé par les agents assermentés du Syane. Il s'articule autour de moments institutionnels tels que :

- la présentation du Compte Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) devant la Commission des services publics de l'Électricité et du Gaz, le **3 septembre 2019** ;
- la présentation du CRAC en Bureau syndical, le 11 novembre 2019.

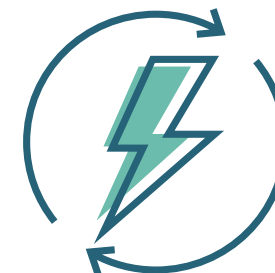
L'audit de la concession sur site s'est tenu les 24 et 25 septembre 2019 dans les locaux d'ENEDIS. Il a comporté une analyse patrimoniale, technique, financière mais aussi qualitative du service dans le but d'actualiser les tableaux de bord de la concession. Une mission de contrôle spécifique a été réalisée sur le suivi du déploiement des compteurs communicants Linky.

Les missions de contrôle donnent lieu chaque année à un rapport, dont le présent document constitue une synthèse. L'objectif est de rendre compte des missions de contrôle du Syane et de donner une lecture globale de la connaissance du patrimoine et de l'activité du concessionnaire.

Le présent rapport porte sur les données 2018.

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2018 ET CHIFFRES CLÉS	3
LE PATRIMOINE	5
LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	9
LES INVESTISSEMENTS DU CONCESSIONNAIRE	11
LA VALEUR DES OUVRAGES	13
LE COMPTE D'EXPLOITATION	15
LES DONNÉES USAGERS DISTRIBUTEUR ET FOURNISSEUR	16
FOCUS SUR LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY	21
BILAN	22
PERSPECTIVES 2020	23



FAITS MARQUANTS 2018 ET CHIFFRES CLÉS

Faits marquants

Avril

Présentation ENEDIS : Linky

Lors du Bureau syndical du 25 avril 2018, ENEDIS est venu présenter aux membres du Bureau des informations sur le déploiement du compteur Linky et sur le dispositif de comptage.

Juin

Avenant n°14

Le 28 juin 2018, le Syane s'est engagé, via l'avenant n°14, à renouveler son contrat de concession avant juillet 2021. La signature de l'avenant marque le commencement des négociations avec ENEDIS.

Septembre

Contrôle de la concession

Contrôle de la concession électricité avec l'assistance du cabinet AEC. Le contrôle est exercé par les agents assermentés du Syane.

Octobre

Commissions Syane

Présentation du CRAC en commission. Le Bureau syndical a émis des points de réserve.

Novembre

Conférence Loi NOME

La conférence départementale prévue par la loi NOME permet de présenter annuellement le bilan des investissements engagés pour l'entretien et le développement du réseau, en concertation avec le concessionnaire.

Réseau de distribution publique d'électricité 2018

27

postes sources sur la concession

77 min

Critère B HIX (hors incident exceptionnel)

4 702 GWh

d'énergie distribuée

22 M€

d'investissements délibérés (hors investissements liés aux raccordements)

464 130

usagers

1 055 M€

de valeur brute des ouvrages

7 863 km

de réseau BT

5 176

installations de production

186 M€

de recettes d'acheminement

27 809

départs HTA/BT

4 931 km

de réseau HTA

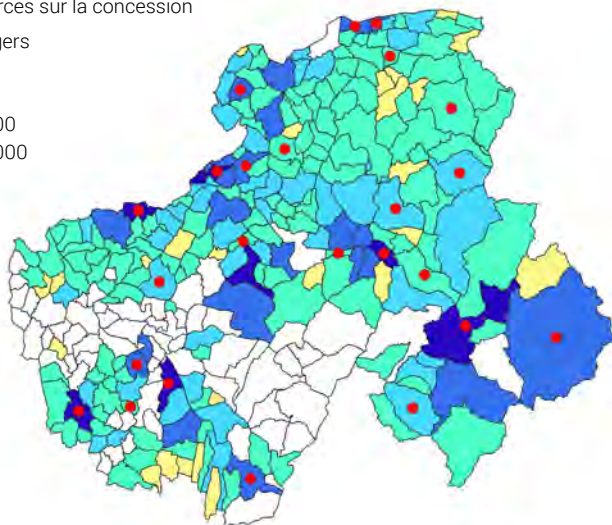
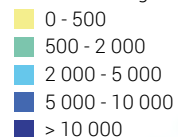
7 746

postes de transformation HTA/BT

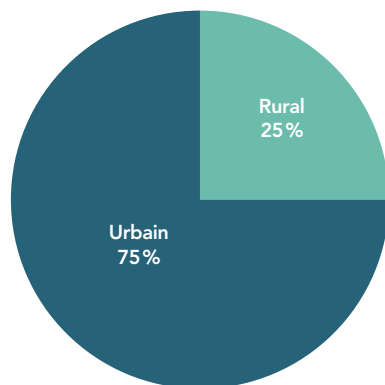
Périmètre de la concession électricité Syane

● Postes sources sur la concession

Nombre d'usagers



Part des usagers BT en zones rurales et urbaines



Le Syane est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente en Haute-Savoie pour 230 communes. Le Syane a concédé, au travers d'un contrat de concession signé en 2004 pour une durée de 30 ans, la distribution publique d'électricité à ENEDIS (concessionnaire pour toutes les communes du Syane et pour tous les usagers consommateurs et producteurs), et la fourniture aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) à EDF (concessionnaire uniquement pour les usagers aux TRV).

Décret FACE, 2013

Pour rappel, le préfet de la Haute-Savoie a, par arrêté, défini la liste des communes sur lesquelles les travaux d'électrification sont éligibles aux aides à l'électrification rurale, en application du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 modifié par le décret n°2014-496 du 16 mai 2016 (dit « décret FACE »).

L'impact pour le Syane était le basculement de 41 communes à partir du 1^{er} janvier 2015 du régime rural au régime urbain (-14% d'usagers sous régime rural).

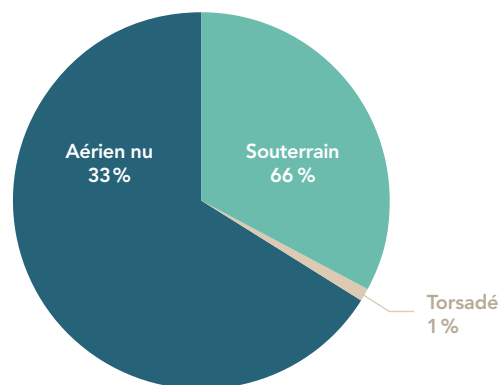
Le présent rapport fait état sur certains indicateurs de ce changement, illustrant la transition.

L'alimentation en amont de la concession

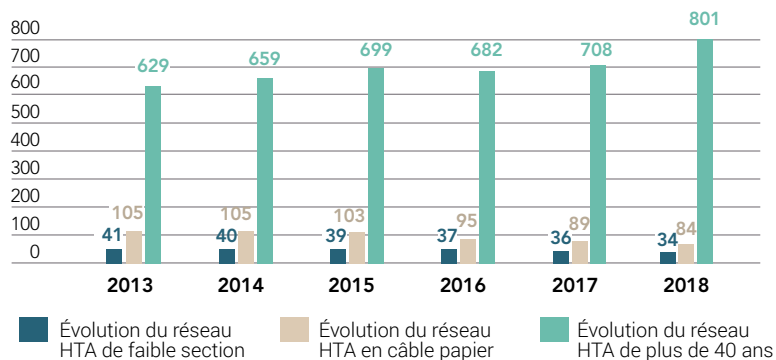
Depuis deux ans, 35 postes sources alimentent la concession, dont 27 situés sur le territoire de la concession qui totalisent une puissance de 2 168 MVA.

Ces 35 postes hébergent 70 transformateurs HTB/HTA. Aucun ajout de transformateur n'a été réalisé en 2018, contrairement à 2017 où 5 postes sources avaient enregistré des hausses.

Répartition 2018 du réseau HTA (par type de réseau)



Point de vigilance du réseau HTA



Il existe une incertitude de près de 25% sur la nature de certains câbles synthétiques datés d'avant 1980. Cette incertitude a pour conséquence une sous-représentation des CPI dans les inventaires par rapport aux présences réelles sur le terrain.

Le réseau HTA : 4 734 kilomètres

Sur la concession, le réseau HTA présente un taux d'enfouissement élevé, et s'établit à 66% à fin 2018 (soit 18% de plus que la moyenne nationale). L'évolution du taux d'enfouissement est lent mais constant dans le temps (+ 1% par an).

La densité d'usagers est élevée sur le territoire, environ 94 usagers par kilomètre. Les départs HTA ont majoritairement une tension de 20 kV. Seuls 2 départs alimentent encore des postes HTA/BT en 15 kV. Aucun départ sur la concession n'est supérieur à 70 kilomètres.

Points de vigilance du réseau HTA

• Câble CPI

La concession du Syane compte près de **84 kilomètres** de réseau HTA souterrain en Câbles Papiers Imprégnés (CPI). Ce linéaire est en baisse de 5 kilomètres par rapport à 2017. Les plus fortes densités de câbles CPI HTA se trouvent dans les zones à forte densité de population, car ce sont les zones où, dès les années 50, le réseau s'est le plus fortement développé en souterrain (zones plus urbaines).

La résorption du CPI en 2018 a concerné principalement les communes d'**Annecy** (-1,3 kilomètre en 2018 et 7,3 kilomètres restant) ; **Annemasse** (-1 kilomètre en 2018 et 2,9 kilomètres restant) ; **Seynod** (-0,8 kilomètre en 2018 et 0,6 kilomètre restant) et **Megève** (-0,8 kilomètre en 2018 et 6,2 kilomètres restant).

Sur les six derniers exercices, le rythme moyen de résorption est de 4 kilomètres par an. À ce rythme moyen, cette technologie vétuste sera entièrement renouvelée en 2040. Les CPI sont le siège en moyenne d'une quarantaine d'incidents par an. En 2018, avec 25 incidents sur des CPI, cela représente 30 incidents pour 100 kilomètres contre 2,5 incidents pour 100 kilomètres pour des canalisations HTA souterraines synthétiques.

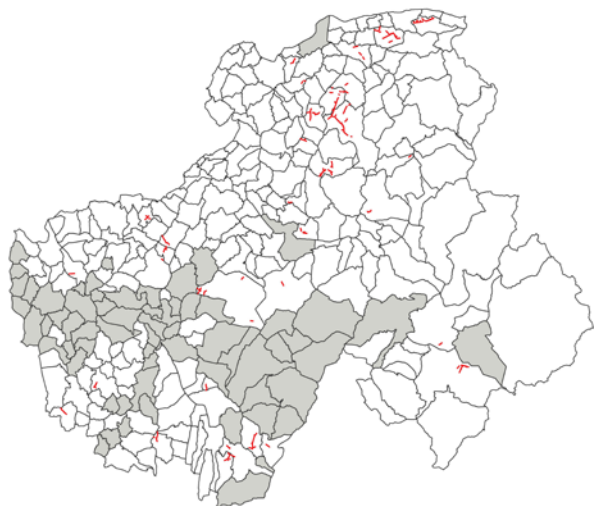
• Réseau de plus de 40 ans

À fin 2018, le réseau est âgé de **26,6 ans**. Le réseau HTA aérien est âgé de 38 ans. 16% du réseau HTA est âgé de plus de 40 ans, soit 801 kilomètres.

• Réseau de faible section

Le réseau HTA de la concession est à **33%** constitué de fils aériens nus, dont 34 kilomètres (-1,3 kilomètre en 2018) sont de faible section. Ces réseaux sont particulièrement sensibles aux aléas climatiques, avec des risques accrus de rupture.

Maillage réseau HTA aérien traité en PDV sur la concession



- Communes hors concession
- Réseau HTA aérien traité en PDV



Les éléments comptables transmis montrent des délais de traitement des immobilisations longs. En effet, en 2018 les affaires totalement liquidées sont peu nombreuses par rapport au nombre d'affaires en cours. Il n'est donc pas possible d'analyser les affectations de reprises de provisions pour renouvellement sur ce type d'affaire.

Le Syane reste vigilant sur la maîtrise des délais de traitement des affaires PDV par ENEDIS, et demande l'obtention des impacts comptables.

Opérations Prolongation de la Durée de Vie (PDV)

Pour faire face au vieillissement des réseaux HTA, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer un renouvellement partiel des ouvrages HTA aériens via des opérations de maintenance lourde, dénommées Prolongation de la Durée de Vie (PDV).

Ces opérations, qui ont débuté nationalement en 2012, ont pour objet le renouvellement des accessoires les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, ponts, bretelles, éclateurs, parafoudres, supports, etc.) et ce, suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain.

Par définition, le montant de ces travaux doit être supérieur à 5 euros par mètre (pour ne pas être qualifiés en maintenance), et moins de 70% du coût du renouvellement complet du tronçon HTA considéré.

ENEDIS a communiqué pour la première fois dans les données 2018 la localisation des tronçons traités en PDV. Ce nouveau fichier permet de préciser que, depuis le début du programme PDV, 74 kilomètres de réseaux HTA aériens ont été concernés par des affaires de PDV :

- dont 40 kilomètres avec des changements effectifs d'accessoires ;
- dont 34 kilomètres avec uniquement de la fiabilisation suite au diagnostic terrain, sans travaux.

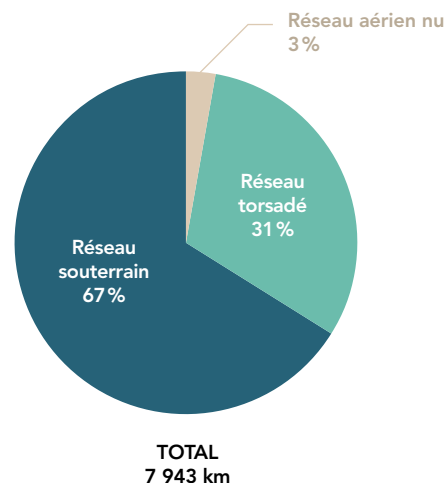
Les longueurs traitées en PDV représentent 4% des linéaires aériens de la concession.

Les départements HTA les plus concernés par de la PDV sont :

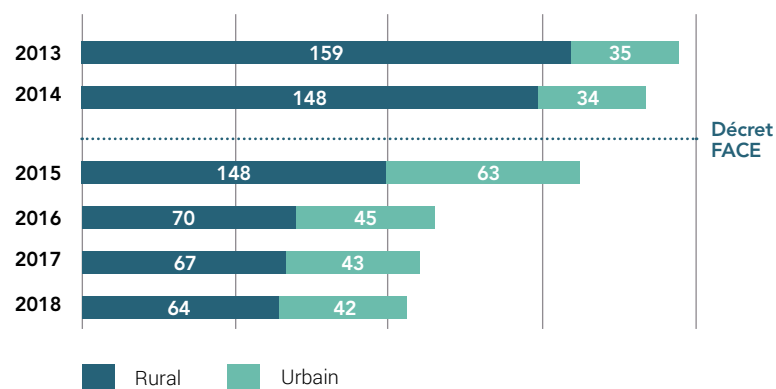
- départ HTA Bioge du Poste Source Bellev ;
- départ HTA Evian du Poste Source Bernex.

Le traitement des tronçons en PDV ne modifie pas l'âge du réseau.

Répartition 2018 du réseau basse tension (par type de réseau)



Évolution du réseau BT aérien de faible section (km)



Le réseau BT : 7 943 kilomètres

Fin 2018, le réseau BT présente un taux d'enfouissement élevé de 67%, et supérieur de 21% à la moyenne nationale. Le réseau BT de la concession a une densité moyenne par usager de 59 usagers par kilomètre de réseau BT. Compte tenu de la densité d'usagers, le taux d'enfouissement BT est important.

Résorption du réseau aérien nu de faible section

Le réseau BT est constitué à 2,8% de lignes aériennes nues dont le taux d'incident est cinq fois supérieur aux autres technologies. Ces linéaires sont situés à 48% en zone rurale, où le rythme de résorption constaté depuis 2015 s'établit à 17 kilomètres par an sur 3 ans, contre 13 kilomètres par an en zone urbaine.

Parmi ces lignes, le réseau de faible section qui représente 1,3% des réseaux BT sur la concession (soit 106 kilomètres) présente une fragilité accrue et une plus grande vulnérabilité aux aléas climatiques.

Point de vigilance du réseau BT

Dans les inventaires des réseaux BT issus du SIG, les typologies des isolants des réseaux ne sont pas décrites, ce qui ne permet pas de connaître les linéaires de câbles souterrains présentant des défaillances comme les CPI BT et le BT NP (Neutre Périphérique).

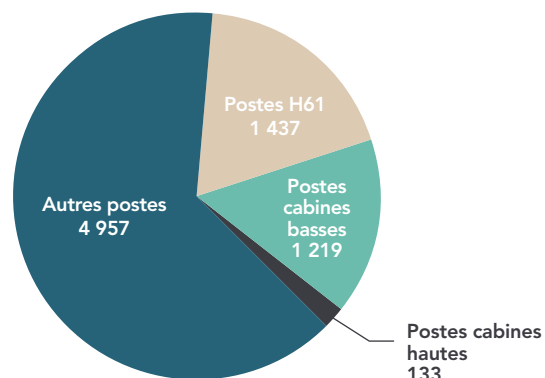
ENEDIS communique désormais ses propres estimatifs en fonction des conducteurs et des années de mises en service.

À fin 2018, ENEDIS estime 350 mètres de CPI BT et 1 350 mètres de BT NP. Il s'agit des deux technologies les plus anciennes de pose de canalisations BT souterraines montrant des signes d'obsolescence. À ces linéaires s'ajoutent 243 kilomètres de réseaux souterrains de 1946, pour lesquels il n'est pas possible de préciser s'il s'agit de CPI ou de NP.

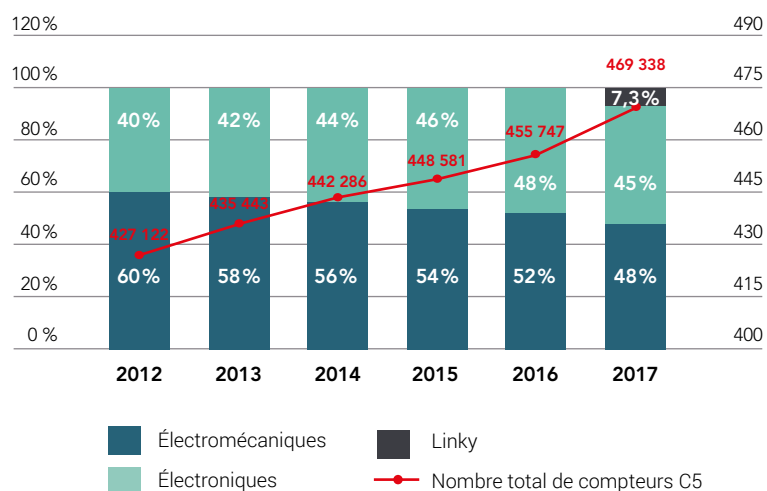


Les âges moyens du réseau BT sont à considérer avec prudence : leur datation selon l'inventaire technique est approximative. Tous les câbles dont l'âge n'est pas connu ont été datés par défaut de 1946. Cela représente 13% du linéaire BT total.

Nombres de postes HTA/BT



Compteurs électriques



Les postes HTA/BT : 7 805 postes

Les postes de distribution HTA/BT transforment la Haute Tension en Basse Tension et permettent la distribution de l'électricité aux usagers.

En 2018, le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation à la charge ont amené le nombre de postes HTA/BT à croître de 59 unités. La concession compte 7 805 postes HTA/BT.

Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service constatées depuis 2012, alors que le nombre de postes sur poteau continue de décroître, soit -1,5% en 2018.

Près de 67% des transformateurs sont de la génération 410 V selon l'inventaire transmis (fabriqués après 1988). Ils permettent un réglage de prises à vide 0%, 2,5% et 5%.

Les cabines hautes sont des postes HTA/BT en forme de tour. Elles sont en cours de suppression (-3 ouvrages en 2018). Il reste 130 ouvrages de ce type dont la moyenne d'âge est de 64,3 ans.

Les compteurs électriques - Données CRAC

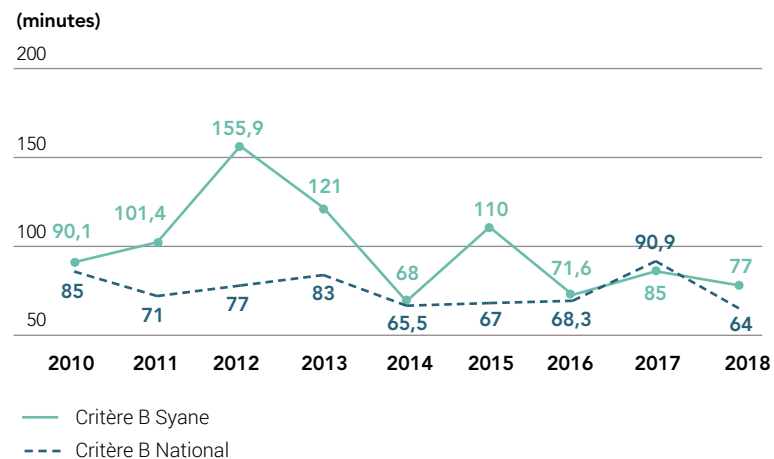
Fin 2018, le réseau BT compte près de 469 338 compteurs type C5, dont 48% sont des compteurs électromécaniques et 45% des compteurs électroniques. 7,3% des compteurs présents sont des compteurs Linky, dont le déploiement est en cours sur le département. Un focus sur le déploiement des compteurs Linky est présent dans la dernière partie de ce rapport.



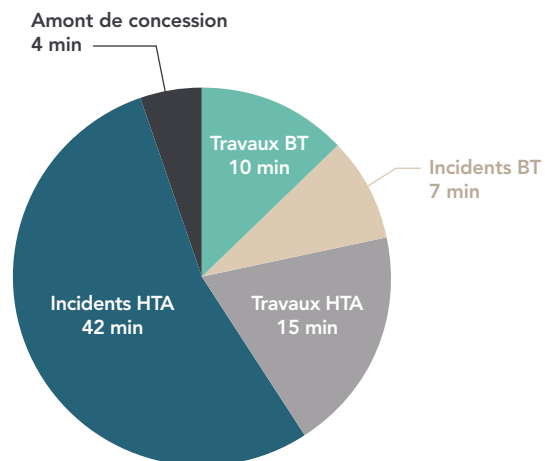
Depuis 2018, les concentrateurs Linky sont désormais immobilisés parmi les biens en concession en tant que bien de retour.

LA QUALITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés ENEDIS



Décomposition du critère B HIX 2018



La continuité d'alimentation

La continuité d'alimentation est mesurée principalement par le temps de coupure moyen par usager BT (critère B) et les nombres moyens de coupures longues, brèves et très brèves subies par les usagers. Le critère B permet de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures, ainsi que la réactivité déployée par le concessionnaire pour réalimenter les usagers coupés. Il constitue un indicateur de comparaison avec le niveau national ou d'autres territoires comparables.

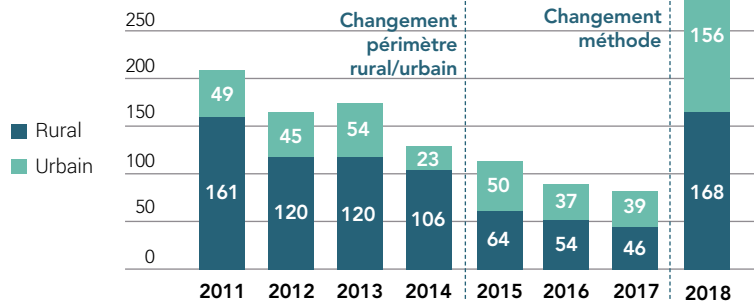
En 2018, le critère B HIX (hors événements exceptionnels) de la concession est de 77 minutes (-8 minutes par rapport à 2017). Le critère B de la concession du Syane se situe au dessus du critère B national (65 minutes hors incidents exceptionnels et hors RTE) depuis 2010.

La part des incidents HTA dans le critère B est majoritaire avec 54 % en 2018, soit 42 minutes de coupure moyenne. Parmi ces 42 minutes, plus de la moitié sont liées à des incidents sur le réseau aérien. L'événement majeur de l'année est une tempête (3 janvier 2018) qui a provoqué une vingtaine d'incidents HTA, près de 3 minutes de critère B et avec 20 départs concernés.

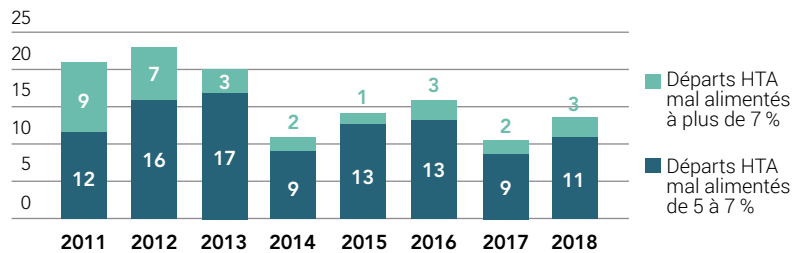


Le concessionnaire ENEDIS a transmis, pour la 1^{re} année, les résultats du temps de coupure moyen par usager BT et par commune, ainsi que les incidents HTA avec les détails par poste HTA/BT.

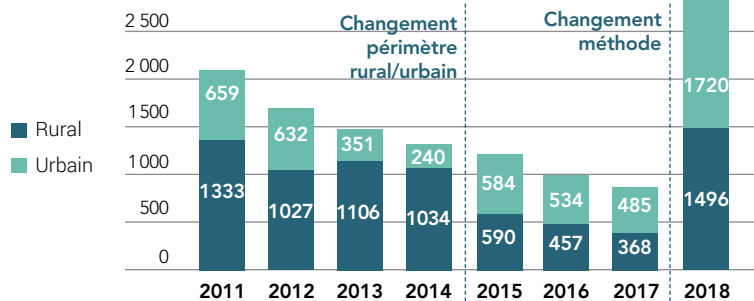
Évolution du nombre de départs mal alimentés



Évolution du nombre et du taux de départs HTA avec une chute de tension supérieure à 5 %



Évolution du nombre d'usagers mal alimentés



La tenue de tension

Départs mal alimentés : 324

Le nombre de DMA a été multiplié par 3,8 entre 2017 et 2018.

En 2018, le nombre de départs HTA en contrainte est stable par rapport à 2017. En 2018, 14 départs HTA ont des contraintes supérieures à 5 %, dont 3 avec des contraintes de plus de 7 %.

Les 3 départs HTA avec plus de 7 % de contraintes sont :

- SAMOEN du PS Taninges ;
- CERNEX du PS CRUSEILLES ;
- FELIX du PS L'AUMONE.

ENEDIS a prévu des restructurations de réseau afin de lever ces contraintes.

Clients mal alimentés : 3 216

Le nombre de CMA a été multiplié par 3,8 entre 2017 et 2018 (+ 307 % en zone rurale et + 225 % en zone urbaine).

Le taux de clients considérés comme mal alimentés (CMA) au titre du Décret Qualité s'établit à 0,7 %.

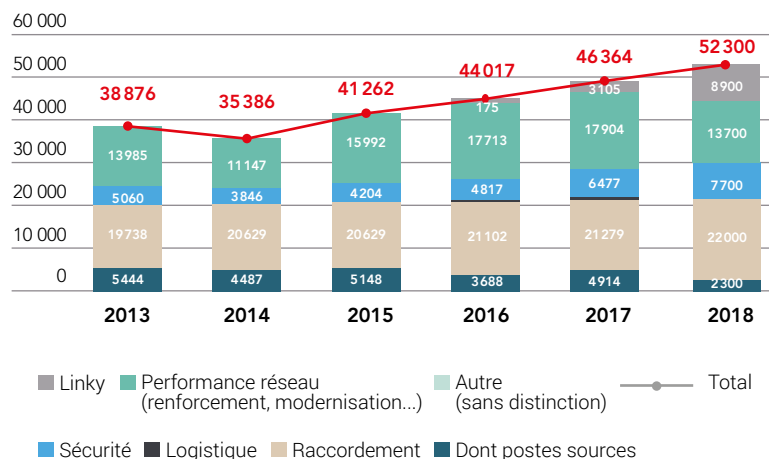
Ce changement de méthode résulte d'un groupe de travail national associant ENEDIS, la FNCCR et la DGEC, permettant d'évaluer la faisabilité technique d'évolution de la méthode et d'inscrire ces évolutions dans la préparation de l'inventaire FACE 2019.



En 2018, les quantités de départs et clients mal alimentés ont évolué suite aux modifications de paramètres dans les outils de calcul d'ENEDIS. Il s'agit notamment de l'amélioration des profils grâce à Linky ainsi que de la prise en compte dans le calcul de l'interdiction de prise de transformation à + 5 % en cas de présence de producteur en aval du poste HTA/BT.

LES INVESTISSEMENTS DU CONCESSIONNAIRE

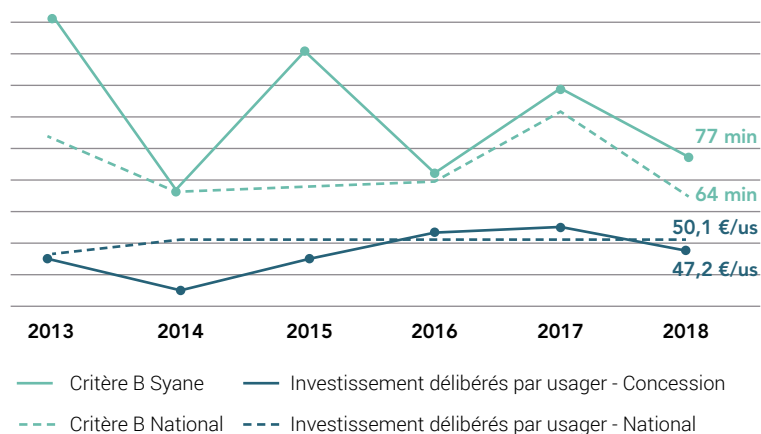
Évolution de l'investissement (en k€)



Le Syane et ENEDIS investissent conjointement pour le développement, le renforcement et la modernisation des réseaux électriques, conformément à une règle de répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux, fixée par le contrat de concession signé en 2004. ENEDIS intervient principalement sur le réseau HTA, et réalise les renforcements et raccordements BT en zone urbaine. Le Syane intervient principalement sur le réseau BT en zone rurale (renforcements, enfouissements, certaines extensions), et sur les enfouissements en zone urbaine.

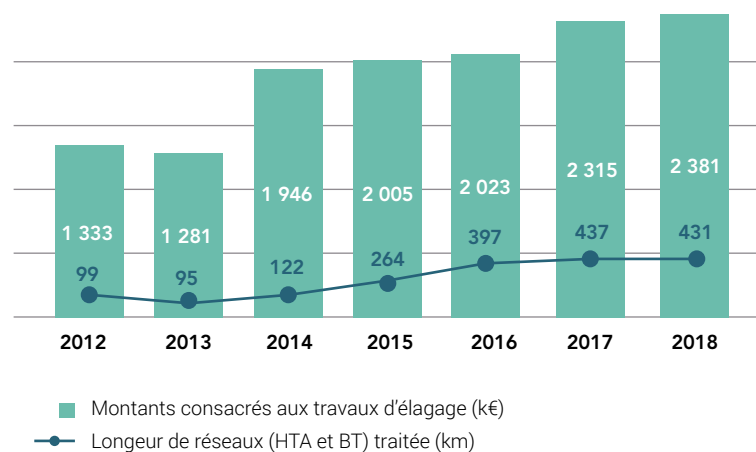
En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a investi 22,1 millions d'euros en 2018 (en baisse par rapport à 2017), auxquels s'ajoutent 22 millions d'euros imposés par les opérations de raccordement et 8,9 millions d'euros pour le déploiement des compteurs Linky. Sur les cinq dernières années, les raccordements représentent en moyenne 50% des dépenses totales d'investissements.

Croisement du critère B HIX et des investissements délibérés ENEDIS (hors raccordement et hors Linky)



Ramené au nombre d'utilisateurs, le montant des investissements délibérés de la concession (de l'ordre de 47,2 euros par usager, en baisse par rapport à 2017) devient désormais inférieur à la moyenne nationale d'environ 50,1 euros par usager.

Évolution des travaux et des dépenses pour l'élagage (réseaux HTA et BT)



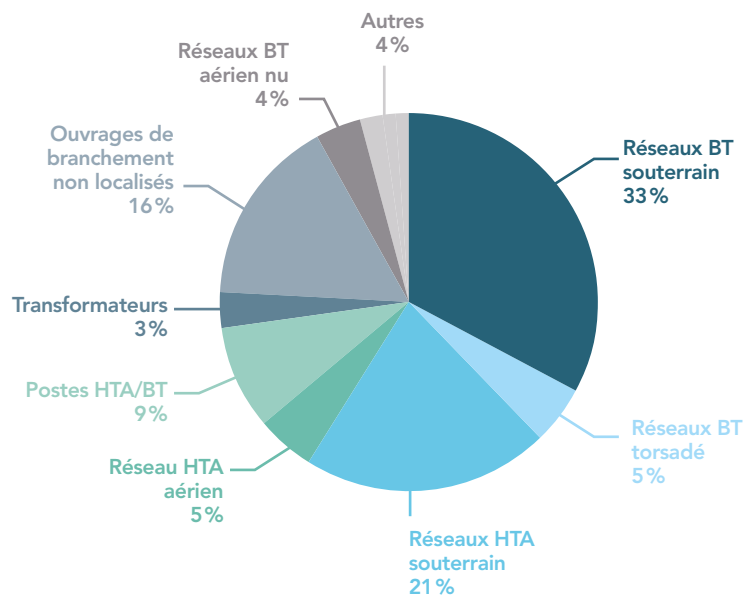
Les opérations d'exploitation et de maintenance

En 2018, les montants dépensés sur les opérations d'élagage sont stables par rapport à 2017. Les longueurs traitées sont également stables en 2018 et représentent 431 kilomètres.

Au global, les opérations d'élagage représentent 73 % des dépenses liées à l'exploitation (OPEX).

ENEDIS a mis en place un suivi périodique des lignes nécessitant un élagage (fréquence d'interventions plus courte) et en a informé le Syane.

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage en 2018



Valeur des ouvrages de la concession

Le patrimoine concédé était valorisé à 1 098 millions d'euros à fin 2018, en augmentation de 43 millions d'euros par rapport à 2017. Le taux d'amortissement des ouvrages se situe à 44,4 % en 2018. Ces taux sont les plus élevés pour les postes HTA/BT et les réseaux BT.

La proportion des Ouvrages Non Localisés (ONL) est en baisse (18,4 % contre 23 % en 2017). En effet, certains branchements sont encore non localisés, mais désormais les Ouvrages Collectifs de branchements (OCB) (anciennement « colonnes montantes ») et les Dérivations individuelles (DI) associées ont été localisés courant 2018.

De plus les compteurs C5 sont toujours non localisés, mais le déploiement des compteurs Linky permet un remplacement progressif de ces compteurs et permet aussi leur localisation. Les compteurs marchés d'affaires (C1 à C4) ont été tous localisés en 2018.

Localisation comptable des colonnes montantes

Concernant le tableau des « valeurs des ouvrages collectifs de branchements », qui a fait l'objet de la transmission d'un « addendum » au CRAC, le Syane constate les impacts comptables suivants :

- hausse de la valeur brute des OCB de + 1,7 million d'euros ;
- baisse des provisions pour renouvellement de - 1,5 million d'euros.

À ce jour, le Syane ne dispose pas du détail de l'inventaire comptable ni de la doctrine comptable associée.

Origine de financements

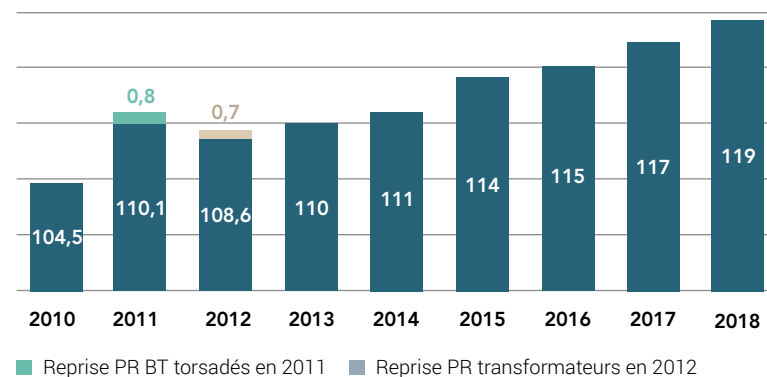
ENEDIS a transmis pour la première année un inventaire des ouvrages, précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement (financement ENEDIS et financement tiers ou collectivités). Il est donc désormais possible de suivre les taux de financement concédant ouvrage par ouvrage dans le temps et les droits du concédant.



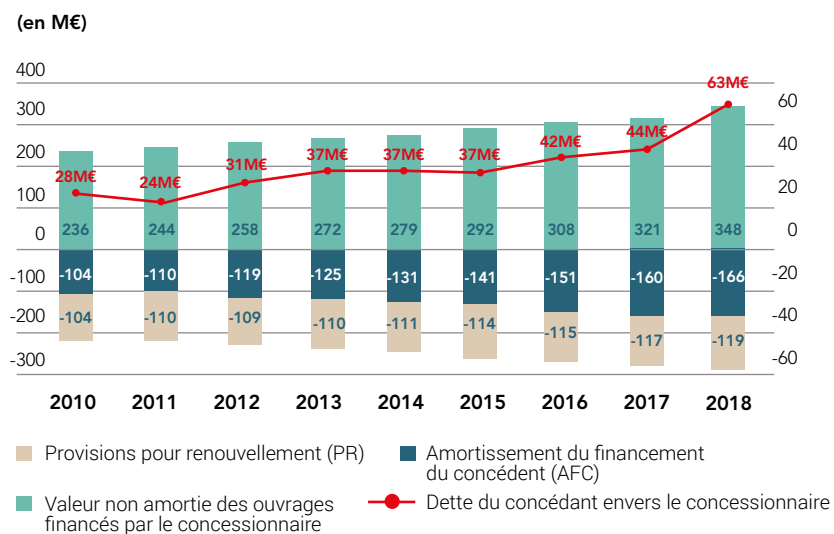
L'article 176 de la loi ELAN prévoit le transfert de l'ensemble des colonnes électriques au réseau public de distribution d'électricité à l'issue d'un délai de deux ans à compter du 24 novembre 2018. À partir du contrôle 2019, les premiers impacts comptables seront visibles.

LA VALEUR DES OUVRAGES

Évolution des provisions pour renouvellement constituées (en M€)



Évolution des dettes et créances réciproques sur la concession (en M€)



Provisions pour renouvellement

Le stock de provisions pour renouvellement (PR) augmente de plus de 2 millions d'euros pour atteindre 119 millions d'euros. Cette évolution est liée à la localisation des colonnes montantes (OCB) et des dérivations individuelles (DI).

La majeure partie du stock de PR de la concession a été constituée pour le renouvellement des ouvrages du réseau HTA.

En 2018, la dotation totale aux PR est de 4,7 millions d'euros. 1,1 million d'euros de PR ont été affectées et utilisées pour financer les ouvrages renouvelés et 1,4 million d'euros ont été reprises et remontées au résultat (dont 25 000 euros pour la HTA aériennes et 1,1 million d'euros pour les OCB).

Les droits du concédant

Les droits du concédant représentent la contrepartie de la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le Syane, et matérialisent l'obligation de retour des ouvrages au concédant. En 2018, les droits du concédant continuent d'augmenter pour s'établir à 429,4 millions d'euros.

Les dettes et créances réciproques

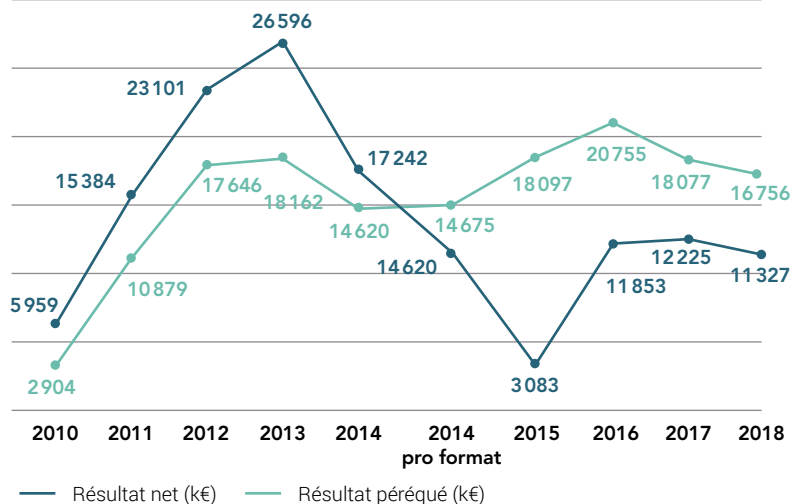
En 2018, la dette potentielle du concédant envers le concessionnaire est, selon ENEDIS, de 63 millions d'euros.

Le Syane conteste les pratiques comptables d'ENEDIS qui participent à l'augmentation de la dette de la collectivité, notamment sur les points suivants :

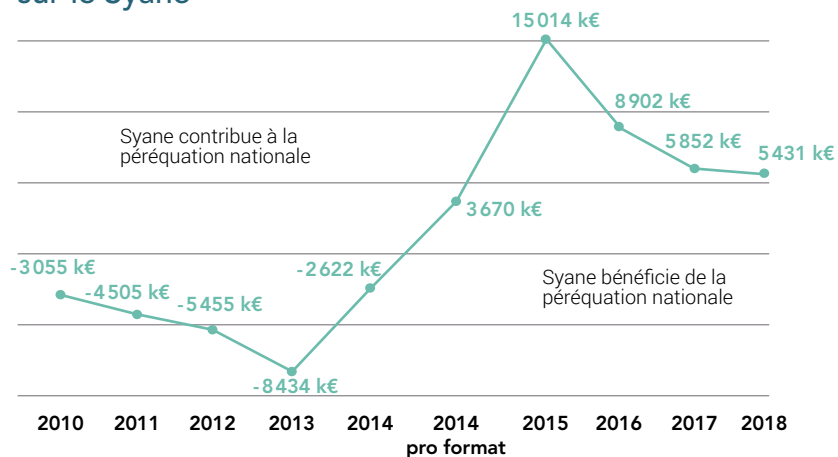
- contribution des raccordements non considérés comme des participations de tiers ;
- allongement des durées de vie comptable des postes et des transformateurs HTA/BT opérés en 2011 et 2012 ;
- modifications des modalités de calcul de la dotation à la PR.

LE COMPTE D'EXPLOITATION

Évolution des résultats d'exploitation sur la concession



Évolution de la contribution à l'équilibre sur le Syane



À la suite de la restructuration du concessionnaire en Direction Régionale (DR), le compte d'exploitation présente une rupture chronique en 2015.

74% des charges d'exploitation et 11% des produits de la concession sont calculés grâce à des clés de répartition, appliquées à des montants collectés sur un périmètre plus important que celui de la concession (maille DR Alpes).

Le concessionnaire indique que le Syane est bénéficiaire de la péréquation nationale depuis 2015.

En 2018, le total des produits a augmenté de 7,5 millions d'euros, soit +3,3%, notamment dû à :

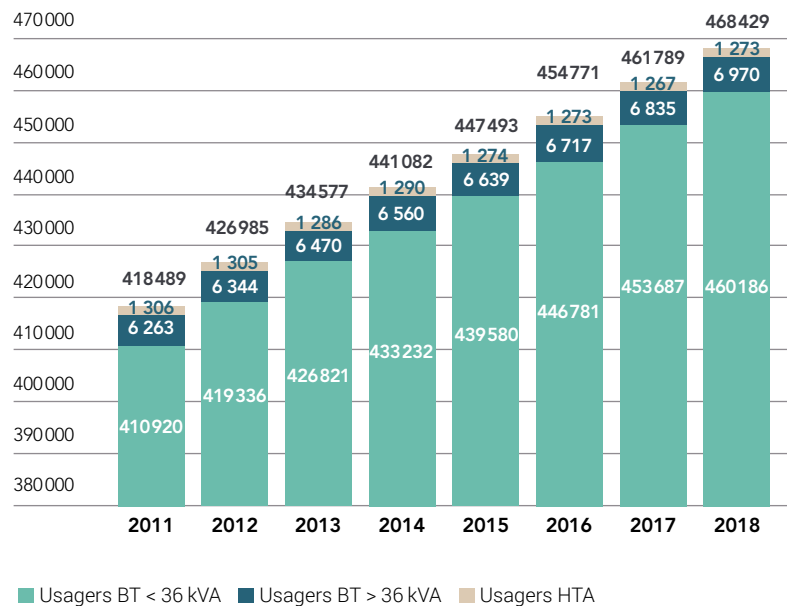
- la hausse des reprises sur amortissement et provisions : +4,1 millions d'euros ;
- la hausse des recettes d'acheminement : +3,8 millions d'euros ;
- la hausse de la production stockée immobilisée : +0,6 million d'euros.

Les charges totales ont également augmenté, avec +8,4 millions d'euros, soit +3,96%, dont notamment :

- la hausse des charges accès réseau amont : +4 millions d'euros ;
- la hausse des indemnités pour les coupures des clients de +5 heures cumulées sur l'année : +0,9 million d'euros ;
- la hausse des dotations aux amortissements (conséquence de la localisation des OCB et DI) : +0,6 million d'euros.

Les charges ont augmenté plus vite que les recettes.

Évolution du nombre d'usagers BT et HTA sur la concession



Les usagers de la concession

Le nombre d'usagers consommateurs d'électricité continue d'augmenter (+ 1,4 % par an).

À fin 2018, il est de 468 429 usagers. Le nombre d'usagers HTA de la concession est quasiment stable sur les quatre derniers exercices.

Les consommations présentent une hausse, avec + 1,4 % en 2018 due principalement à la hausse de 1,8 % de la consommation des clients HTA qui représentent 30 % de la consommation totale.

Les réclamations

Le nombre de réclamations des usagers faites au distributeur ENEDIS est en hausse, + 40 %, pour s'établir à 4 589. Cette hausse est en partie due à :

- la hausse des réclamations liées à la « pose Linky » (+ 64 %) ;
- la hausse des réclamations sur les interventions techniques (+ 50 %) ;
- la hausse des réclamations relève et facturation (+ 22 %).

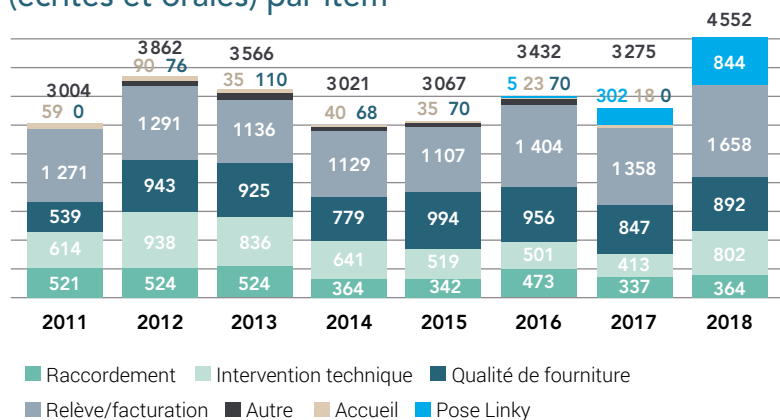
La concession présente un taux de réclamations relativement élevé compte tenu du nombre d'usagers sur la concession, à savoir 98 réclamations pour 10 000 usagers.

Les réponses aux réclamations sont visées sous 15 jours maximum depuis 2014, et le concessionnaire répond dans ce délai pour 94 % des réclamations en 2018.



ENEDIS améliore chaque année le détail des données transmises à l'autorité concédante. Par la suite, le Syane souhaite disposer d'informations détaillées concernant les réclamations d'usagers liées à la pose du compteur Linky sur simple demande ainsi que d'un historique si besoin pour analyser la dynamique.

Évolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Analyse des réclamations d'usagers

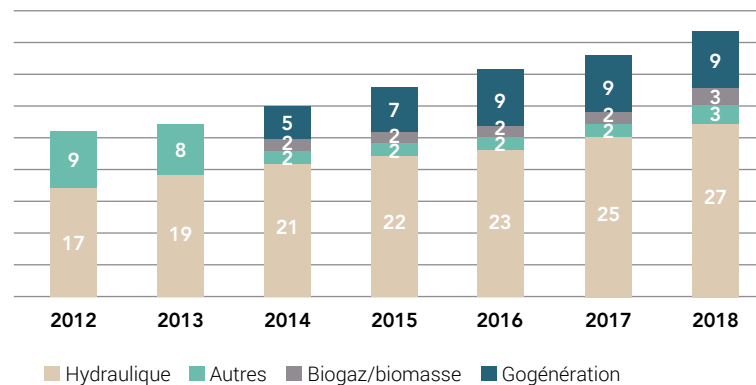
En 2018, 18% des réclamations (844) concernent la pose du compteur Linky. Cet indicateur est en hausse par rapport à l'année 2017 où 9% des réclamations (302) concernaient la pose du compteur communicant. Il est important de noter que le refus de pose n'est pas assimilé à une réclamation depuis 2016 mais à une demande de la part d'un usager. Les réclamations sont donc exclusivement liées à des problèmes intervenus lors de la pose du compteur communicant.

Ces chiffres en hausse sont à mettre en relation avec la dynamique du déploiement du compteur en 2017 et 2018 en Haute-Savoie. Le taux de réclamations par compteur posé a en effet baissé (passage de 0,89 réclamation à 0,62 réclamation pour 100 compteurs posés).

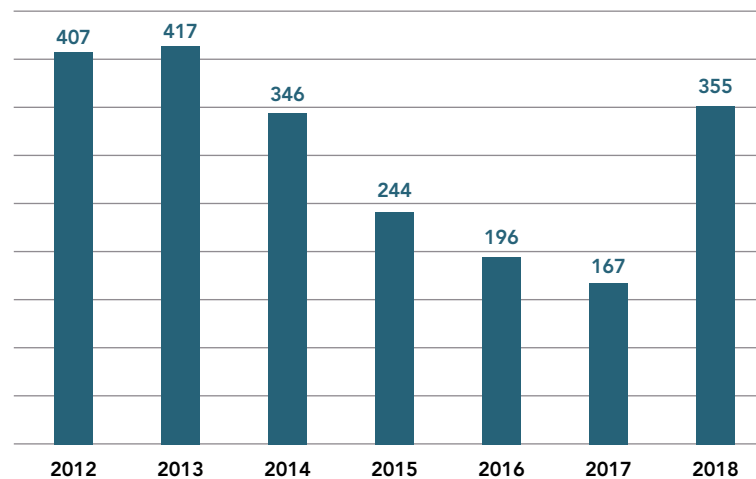
Parmi les réclamations liées à la pose du compteur Linky, un tiers concerne une absence / un problème d'eau chaude sanitaire survenu à la suite de la pose. L'utilisateur n'est pas prévenu de ce possible désagrément qui peut intervenir à la suite de la pose du compteur. Le Syane note sur ce point qu'il serait souhaitable de retrouver un avertissement à ce sujet dans le courrier d'information communiqué par ENEDIS aux usagers en amont de la pose ainsi que la marche à suivre en cas de problème de ce type.

LES DONNÉES USAGERS DISTRIBUTEUR

Évolution de la répartition d'installations de production (hors installations photovoltaïques)



Évolution du nombre de raccordements BT en injection



Les producteurs : 5 445

5 445 installations de production (dont 99,2% d'installations photovoltaïques) sont présentes sur la concession. Ce nombre est en hausse (+ 5 % en 2018). Ce dynamisme se traduit par un retour à la hausse du nombre de raccordement des producteurs.

Par ailleurs, le concessionnaire a divisé par deux, par rapport à 2017, le délai moyen d'envoi des devis de raccordement pour les injections (BT<36kVA).

La puissance raccordée (92 MVA à fin 2018) est en hausse également (+ 12 % en 2018) et est répartie selon l'énergie utilisée :

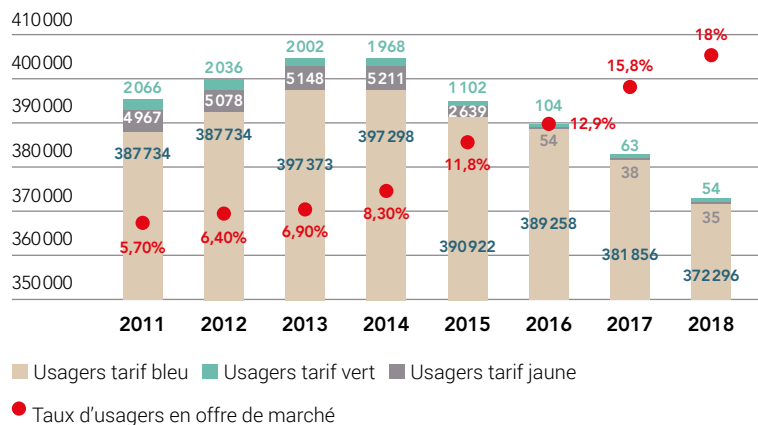
- 28 % pour les installations hydrauliques ;
- 26 % pour les installations photovoltaïques ;
- 47 % pour les autres types d'installations (déchets ménagers et assimilés).



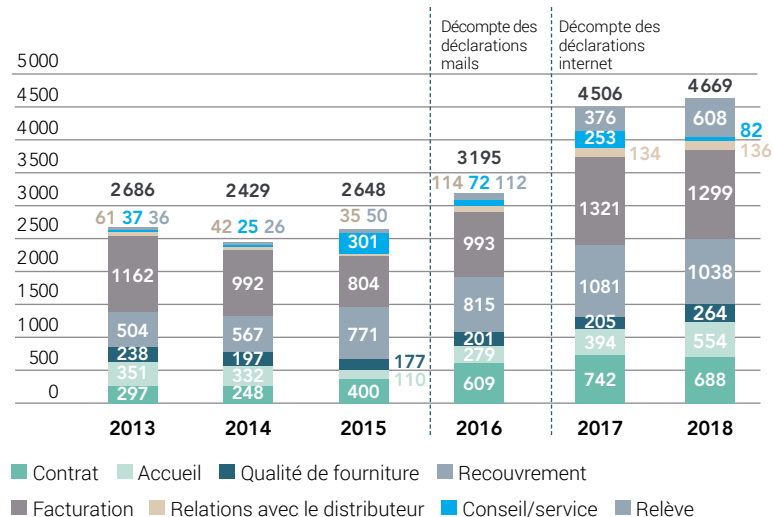
ENEDIS a transmis pour la première année des éléments permettant la localisation des producteurs sur le réseau.

LES DONNÉES USAGERS FOURNISSEUR

Usagers aux TRV sur la concession



Évolution de la répartition des réclamations par item



Les usagers de la concession aux TRV

Le nombre d'usagers qui bénéficie d'un TRV (Tarif Réglementé de Vente) est en baisse en 2018 (-2,5% par rapport à 2017). En 2018, il reste 35 clients au tarif jaune et 54 clients au tarif vert, en diminution respectivement de -8% et -14%. A noter : certains usagers possèdent un contrat tarif jaune ou vert, même si leur puissance souscrite est inférieure à 36kVA.

Les réclamations fournisseurs

Le volume de réclamations traitées par EDF, communiqué à la maille de la concession, est en hausse par rapport à 2017 avec 4 669 réclamations (+ 4%).

Les principales causes de réclamations concernent :

- la facturation (28 %) ;
- le recouvrement (22 %) ;
- l'accueil (41 %) ;
- la relève (62 %).

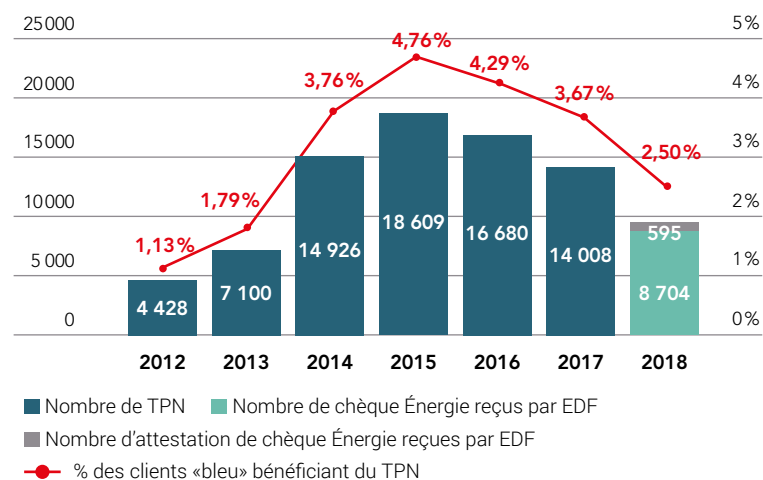
EDF ne communique pas les volumes de réclamations orales (uniquement les volumes de réclamations écrites) qui sont pourtant tracées par le distributeur ENEDIS et qui constituent une proportion importante des réclamations.

Seules les réclamations des clients bleus résidentiels sont comptabilisées. Ainsi, celles des bleus professionnels, jaunes et verts ne sont pas prises en compte dans les résultats.

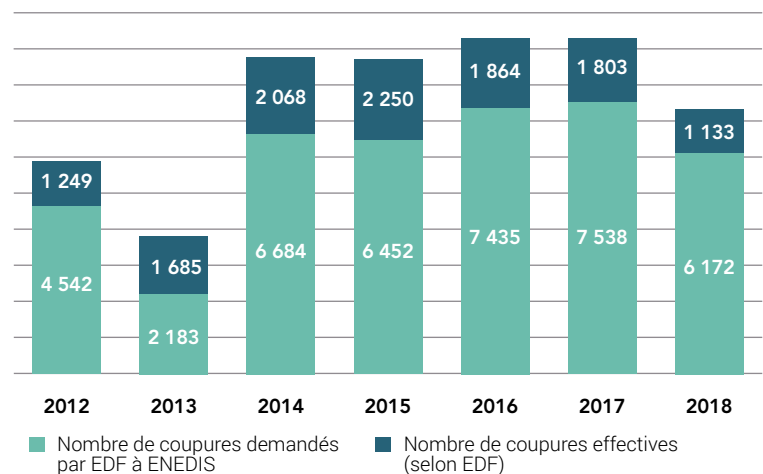
Le taux de réclamations traitées sous 30 jours présente un bon niveau (94,2%), stable sur les trois dernières années considérées.

LES DONNÉES USAGERS FOURNISSEUR

Évolution du nombre de bénéficiaires du TPN à fin d'année



Évolution des coupures effectives pour impayés à la demande du fournisseur



Les usagers en difficultés financières

Au 31 décembre 2017, 14 008 usagers bénéficiaient du Tarif Première Nécessité (TPN). Le chèque Énergie a remplacé, le 1er janvier 2018, les tarifs sociaux de l'énergie.

En 2018, le nombre de chèques Énergie reçus par EDF s'établit à 8 704 et le fournisseur a reçu 595 attestations. Le nombre de chèques Énergie reçus par rapport au nombre de tarifs bleus de la concession s'établit à 2,5 %.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un montant alloué par EDF au Conseil Départemental. Ce dernier est de 80 000 euros en 2018, soit un montant équivalent à celui des deux dernières années. La totalité de ce budget permet d'aider les clients à payer leurs factures. Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité est de 350, en baisse depuis quatre ans, soit -14 % par an.

En 2018, EDF a demandé 6 172 DPI (Demandes d'interventions pour impayés) à ENEDIS qui ont abouti à 1 133 coupures effectives et 2 463 réductions de puissance dont 1 633 réductions de puissance hivernale de 2 ou 3 kVA durant la trêve hivernale du 1er novembre au 31 mars.

Le nombre de coupures effectives a diminué de 37 % en 2018.



Contexte réglementaire

La directive européenne du 13 juillet 2009 précise que « les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure, qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ».

Les dispositions de la directive européenne ont été transposées en droit français; ainsi la CRE a demandé à ENEDIS de mener des expérimentations sur un nouveau dispositif de comptage communicant.

Dans sa délibération du 7 juillet 2011 portant sur les résultats de l'expérimentation d'ENEDIS, la CRE a proposé de généraliser le dispositif de comptage communicant aussi appelé compteur Linky.

À fin 2018, ENEDIS indique que plus de 16 millions de compteurs Linky ont été déployés en métropole depuis 2015, et que cela concerne près de 12 500 communes. ENEDIS prévoit qu'à fin 2020, plus de 30 millions de foyers français seront équipés du nouveau compteur. Seuls les usagers ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36kVA sont concernés par ce déploiement national, qui devrait se terminer en 2021.

État des lieux du déploiement sur la concession

Depuis 2017, ENEDIS déploie le compteur Linky en Haute-Savoie. À ce titre, et suite à de nombreuses réclamations d'usagers, les élus du Syane ont souhaité auditer le dispositif de déploiement (procédure, échantillonnage, réclamations, indicateurs de suivi et de performance, aspects financiers et comptables).

À fin 2018, plus de 136 000 compteurs Linky ont été déployés sur la concession du Syane, dont plus de 101 000 durant l'exercice 2018. Cela correspond à 41 communes sur les 239 de la concession, et à un taux de déploiement d'environ 30%. Cela représente plus de 9,9 millions d'euros immobilisés sur la concession.

Les communes d'Annecy et d'Annemasse comptent le plus de compteurs Linky posés sur le territoire de la concession (respectivement 40 000 et 20 000 compteurs Linky).



Les refus de pose du compteur Linky représentent 9% des échecs de pose le jour prévu.

BILAN

Le contrôle de l'année 2019 s'inscrit dans la continuité des échanges précédents avec le concessionnaire ENEDIS. Le principal objectif de cet exercice est de garantir les missions de service public confiées aux concessionnaires. Pour cela, le Syane a analysé les données techniques, comptables, financières transmises par ENEDIS. En bilan des indicateurs principaux de la concession, le Syane note des points positifs, des attentes et des points de vigilance pour les années à venir résumés dans le schéma ci-contre. Le Syane relève également la transmission d'année en année d'éléments plus détaillés de la part du concessionnaire. Le contrôle spécifique sur le déploiement du compteur Linky a permis au Syane de disposer d'un état des lieux précis du déploiement et des mécanismes comptables associés.



- La transmission de données supplémentaires de la part d'ENEDIS
- L'évolution du portefeuille de clients à la hausse
- Une part de réseau souterrain importante et en croissance sur les réseaux BT et HTA

- Les dettes et créances réciproques
- Le mode de calcul de la contribution à l'équilibre
- Le traitement comptable des opérations de PDV
- Le respect de la répartition de la MOA entre le Syane et ENEDIS

Points de vigilances

- La Localisation des ouvrages collectifs de branchements et les mécanismes comptables associés
- Le Critère B en dessous de la moyenne nationale
- La comptabilisation des réclamations orales de la part du fournisseur EDF

PERSPECTIVES 2020

2019 a été une année particulière pour le Syane et ENEDIS ponctuée de réunions de négociations pour le renouvellement du contrat de concession. Ce travail a abouti fin 2019 à la signature d'un nouveau contrat de concession qui entre en vigueur au 31 décembre 2019 pour une durée de 30 ans. De nouveaux outils sont partagés avec le concessionnaire notamment le diagnostic technique des réseaux de distribution publique d'électricité dont la mise à jour permettra d'échanger avec le concessionnaire et de partager une vision commune des investissements nécessaires traduite ensuite dans des plans pluriannuels d'investissements.

LEXIQUE

CRAC : Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire

Critère B HIX : représente le temps moyen de coupure, hors événement exceptionnel.

FACE : le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification est un fond financé par les distributeurs d'électricité en France, qui aide les collectivités rurales en charge de réseaux de distribution d'électricité dans le financement des travaux d'amélioration de ces réseaux.

FNCCR : la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies regroupe près de 950 collectivités locales qui organisent les services publics locaux en réseau.

Loi NOME : la loi du 7 décembre 2010 relative à la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », dite loi Nome, prévoit la réorganisation et la régulation de ce marché sur la base d'un encouragement de la concurrence.

Réseaux BT : Lignes basse tension (410V triphasé - 230 V monophasé).

Réseaux HTA : Ligne haute tension (20 000 Volts).

Réseaux HTB : Ligne haute tension (90 000 Volts).



Direction énergie/concessions

**Vice-Président, délégué aux Services Publics
de la Distribution de l'Électricité et du Gaz**
Gilbert Allard

**Vice-Président, délégué à la Fourniture
et aux Achats d'Énergie et au Développement
du Gaz Naturel**
Gilles François

**Responsable Service Concessions
et Développement des Réseaux**
Cécile Mallet

Contrôle des concessions
Clémence Guillon

Contact
04 50 33 50 60
infoconcession@syane.fr



2107 route d'Annecy | 74330 Poisy | France
Tél. 04 50 33 50 60 | Fax 04 50 52 85 21
info@syane.fr

www.syane.fr

